

DÉPOSÉ A LA
SOUS-PRÉFECTURE

COMMUNE D'EQUIHEN-PLAGE (62 224)
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1^{er} FEVRIER 2022
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS

08 FEV. 2022



L'an deux mille vingt deux, le premier février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'EQUIHEN-PLAGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FOURCROY Christian, Maire, en suite de convocation en date du 26 Janvier 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Etaient présents : Mme BEAUVOIS-LEPRETRE Martine, M. HODICQ Bertrand, Mme PICOTIN Gaëtane, MM. DELCOURT Daniel, PAQUES Francis, Mmes FOURMEAU Claudine, TISSERAND-BOURDEAUX Frédérique, M. DUFOUR Franck, Mme CHAMPION-VALANCE Dominique, M. GOURNAY Jean-Luc, Mme MEGRET-VERHAEGHE Sylvie, M. BAILLIARD Bruno, Mmes SCHWAB-BABICKI Françoise, RENOUX-CARON Béatrice, FORTIN Marjorie, MM. LENNE Laurent et LAPIERRE Dominique.

Absents excusés : M. GOBERT Sylvain (qui donne procuration à M. FOURCROY Christian, Maire), Mme CRETEL-CONDETTE Maryse et M. FLAHAUT Stéphane (qui donne procuration à M. HODICQ Bertrand).

Monsieur HODICQ Bertrand est élu secrétaire de séance.

- : - : - : - : - : - : - : - : -

DELIBERATION N° 2022/013
PARC EOLIEN EN MER EN CENTRE MANCHE

Monsieur LE MAIRE donne connaissance au Conseil Municipal du courrier de Mme POMPILI Barbara, Ministre de la Transition écologique sollicitant notre avis quant à la pose d'un 2^{ème} parc éolien en mer d'environ 1 GW au sein d'une zone de 500 km², située en « Centre manche » sur la façade maritime Manche-Est Mer du Nord.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention : M. LAPIERRE Dominique) :

- **EMET UN AVIS DEFAVORABLE** à ce projet.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

**Le compte-rendu a été affiché à la porte
de la Mairie le 2 Février 2022**

EQUIHEN-PLAGE, le 2 Février 2022



**LE MAIRE,
C. FOURCROY**